

## **LA PRISE EN CHARGE DE LA GRANDE DIFFICULTE SCOLAIRE**

Ont participé à ce travail :

Carole VAN RENTERGHEM, Coordinatrice  
CPE, Lycée Maximilien Sorre (Cachan)

Chantal KRIEF  
CPE, Collège Albert Cron (Le Kremlin-Bicêtre)

Houria HASSANI  
CPE, Lycée professionnel Brossolette (Le Kremlin-Bicêtre)

Frédéric DUCAUROY  
CPE, Collège Jean Moulin (Chevilly-Larue)

Adrien KIDIRI  
CPE, Lycée professionnel Val, de Bièvre (Gentilly)

## **La prise en charge de la grande difficulté scolaire**

Dans quelle mesure le CPE peut impulser, influencer et/ou intégrer un module de prise en charge de la grande difficulté scolaire.

Le rapport de 2004 du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École définit la grande difficulté scolaire en soulignant les points suivants :

- « La difficulté scolaire se construit très tôt, bien avant le collège,
- Les inégalités sociales jouent un rôle déterminant car elles ont une influence chaque année scolaire, le phénomène de cumul, année par année, accroît considérablement l'influence des PCS,
- L'encadrement familial, le climat « éducationnel », la qualité de la relation famille-école sont essentiels pour la réussite,
- Le retard scolaire a des conséquences extrêmement graves sur la carrière de l'élève,
- Il n'y a pas de déterminisme absolu et il est possible de faire progresser les élèves beaucoup plus qu'on ne le pense couramment,
- Le lieu de scolarisation induit l'échec ou réussite (l'effet établissement et l'effet maître sont considérables)
- La pauvreté est un facteur absolument majeur »

Voilà les pistes essentielles pour « cerner » la grande difficulté scolaire. A partir de là nous avons choisi de traiter sa prise en charge en reprenant les problèmes posés par le rapport Hussenet :

1. Les difficultés d'apprentissage
2. Les difficultés d'adaptation à la structure scolaire
3. Les procédures d'élimination, de relégation
4. En guise de conclusion : tableau de synthèse sur les difficultés de passage d'un cycle à l'autre

## **1. Les difficultés d'apprentissage :**

La difficulté que l'on considère comme étape normale de l'apprentissage, peut avoir des causes très diverses. Dans cette partie nous nous concentrerons sur les difficultés d'apprentissage liées aux rapports complexes entre le développement de la pensée et les savoirs à acquérir. Il s'agit là de la composante cognitive de l'apprentissage, c'est-à-dire la capacité à traiter l'information, à anticiper l'activité, à sélectionner les données utiles, à mobiliser son attention, etc....

Tous les élèves n'ont pas les mêmes capacités cognitives et de grandes diversités peuvent apparaître au sein d'une classe. La charge d'apprentissage devient trop lourde pour certains et risque alors de les faire basculer dans la grande difficulté scolaire.

Ils sont déjà au-delà des difficultés « ordinaires » d'apprentissage.

Il faut donc pour ces élèves envisager très précocement un accompagnement dans deux directions : la prévention et la remédiation.

Car il est évident comme le précise le rapport Hussenet que : « la difficulté scolaire se construit très tôt, bien avant le collège ».

L'identification des processus de fabrication de la grande difficulté scolaire fait l'objet de nombreuses études qui cherchent à comprendre par la confrontation des pratiques pédagogiques et des caractéristiques de ces élèves

L'entrée en 6ème de ces élèves : que leur propose –on ?

Ces élèves en grande difficulté, lorsqu'ils entrent au collège, ont souvent donc déjà été accompagnés au mieux à l'école primaire. Ils ont été repérés par le maître de la classe qui a généralement sollicité les compétences du RASED et du psychologue. L'analyse des difficultés s'est généralement effectuée entre les enseignants, les enseignants spécialisés, les psychologues, les spécialistes de la santé et acteurs sociaux. Des choses se sont mises en place (CCPE, décision de CCSD).

Il y a une impérative nécessité pour les membres de la communauté éducative qui gravitent autour de l'élève à son entrée au collège (enseignants, infirmière, CPE, COP) de lier un partenariat étroit avec le primaire, de travailler sur les évaluations entrée 6ème, sur les bulletins, sur le projet et sur l'orientation.

Pour venir en aide à ces élèves dont la souffrance est reconnue, le soutien individualisé et l'aide au travail personnel sont perçus comme efficaces.

### **1.1. Les différentes structures et dispositifs :**

#### **1.1.1. A l'extérieur des EPLE :**

- Les dispositifs relais (qui peuvent accueillir des élèves en grande difficultés scolaires),
- Les SEGPA : elles accueillent des élèves en grande difficulté scolaire.
- Les UPI

**1.1.2. A l'intérieur des EPLE, pour prendre en charge « les autres » :**

- Ceux que certains appellent les « interSEGPA », c'est-à-dire ceux qui ne relèvent pas d'une SEGPA parce qu'ils présentent des « potentialités» malgré leurs « difficultés » d'apprentissage,
- Ceux qui échappent à la CCPE parce que les maîtres n'ont pas repéré leurs difficultés

❖ Les cellules de veille éducative ou des "cellules de suivi des élèves en grande difficulté" (groupe inter catégoriel : enseignant, membre de l'équipe de direction, CPE, AS, service médical) : un exemple :

- Définition d'outils pertinents permettant d'évaluer les difficultés des élèves
- Mise en place de voie de remédiation adaptée à chaque cas en jouant sur les complémentarités dans le groupe de suivi et avec les partenaires extérieurs
- Organisation d'un suivi individualisé de l'élève,
- Création d'un espace-travail pour ces élèves avec un encadrement pédagogique,

❖ Les PPRE : Parcours individualisés à partir de l'analyse conjointe avec les enseignants du 1er degré, des résultats des évaluations à l'entrée en 6ème

Ces PPRE peuvent trouver leur place au sein des cellules de veille évoquées plus haut mais aussi sous d'autres formes : la mise en place d'études encadrées, le suivi spécifique des redoublants, du tutorat, des dispositifs concernant les non francophones, et...

Ces dispositifs, structures, expériences, pratiques théorisées peuvent également être mis en place pour des élèves présentant des difficultés de toutes natures.

### **En guise de conclusion, une mise en garde :**

Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage d'ordre cognitif sont ceux qui ont le plus besoin que soit explicité le sens des activités scolaires. Il faut faire attention de ne pas imposer la prévalence de la norme sur l'adhésion et l'implication personnelle au risque de voir ressembler la fréquentation du collège à une simple soumission déclinée elle-même en une multitude de contraintes particulières sous forme de leçons, d'exercices et de contrôles. Certains s'y soumettent mais cela peut donner lieu à de graves malentendus à l'heure de « l'insuccès scolaire » : perte de sens, l'élève n'a-t-il pas le sentiment d'avoir donné ce qu'on attendait de lui ?

Il faut donc prendre garde alors à ce que cette soumission n'engendre pas des problèmes de comportement.

### **2. Les difficultés d'adaptation à la structure scolaire :**

L'échec scolaire arrive à son terme quand le jeune adulte sort du système scolaire sans qualification.

Au cours de la scolarité, de nombreux signaux indiquent si l'élève est en échec scolaire :

- à la maternelle, lors de l'acquisition et de l'enrichissement du langage,
- en primaire, durant l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul,
- au collège, durant la consolidation et l'élargissement de ces acquis en direction des différentes disciplines enseignées.

En fin de 3<sup>e</sup>, pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'élève est confronté à une orientation/sélection et enfin, en 2<sup>nd</sup>e de détermination elle aussi renvoie à une orientation/sélection, synonyme d'échec si l'élève ne la comprend pas.

Déjà, en classe de maternelle, certains élèves sont en difficulté scolaire. Le dépistage et la qualification des origines des difficultés sera fait par les professeurs, les médecins scolaires, qui doivent déterminer l'origine de la difficulté : réels problèmes d'origine mentale, maladie entravant la compréhension (myopie, surdité partielle ou totale, difficultés motrices, ..... ou encore enfants dont la langue maternelle n'est pas le français.

En classes primaires, chaque année, si aucune amélioration ne s'est manifestée, les mêmes constatations seront faites. Seuls les enfants dont la langue d'origine n'est pas

le français pourront être utilement pris en charge par l'établissement. Concernant les élèves présentant des handicaps mentaux, psychologiques, ou médicaux seront mis en places, les suivis spécifiques à chaque cas.

Si le travail préalable est mené à bien, les seuls élèves en difficultés dont le C.P.E. aura à connaître sont les enfants ayant toutes les aptitudes pour réussir, mais qui ne réussissent pas.

Chacun des membres de l'équipe éducative devra s'interroger. Dans la majorité des cas, l'élève en difficulté n'a que faire de la notation de ses professeurs. Il faut alors le stimuler autrement.

Le collège et le Bureau de la Vie Scolaire disposent d'un outil intéressant pour travailler autrement : la PERMANENCE. Ce lieu permet, en outre, aux personnels de surveillance d'appréhender leur tâche autrement que comme des surveillants. Pour les Lycées, on parlera du Foyer ou des salles de travail affectées au travail autonome des élèves.

En permanence, plutôt que de laisser tous les élèves dans la même salle, il est demandé à l'entrée, que ceux qui veulent travailler sur leur devoirs se dirigent dans une 1ère salle, les élèves qui souhaitent aller au C.D.I. y sont conduits ; enfin au dernier tiers, il est proposé une « permanence animée ». Elle consiste à proposer et à animer des activités de type « culture générale », proches de celles des enseignants de discipline.

En 6è, 5è, les « assistants d'éducation-animateurs » peuvent travailler sur l'acquisition de vocabulaire notamment en diffusant des histoires, des contes, qui n'ont rien à voir avec les programmes : Aventure, Merveilleux, .... tous les genres ont droit de cité et les élèves sont invités à faire partager leurs trésors : histoires enregistrées, musiques de films, etc., ... Plus tard, des jeux à caractère éducatif, avec la perspective de gagner ou de faire gagner son équipe, viendront distraire les autres niveaux :

- à partir d'un terme général, rechercher tous les termes spécifiques à cette catégorie, par exemple des synonymes de bateau : voilier, paquebot, radeau, barque.... des synonymes d'avion : aéronef, avion, supersonique

- les mots croisés autour d'un même thème : les fleuves, les monuments historiques, les auteurs,

- des questionnaires d'Histoire/Géographie, Physique/Chimie,... autour desquels des équipes s'affrontent,

- le calcul mental avec des procédés mnémotechniques. Ainsi calculer 25% d'une

somme, il suffit de diviser par 4 ou encore pour ajouter 17, il suffit d'ajouter 20 et d'enlever 3 .....

Pour que ce type d'activité soit accepté par les élèves, il faut lui conserver son caractère ludique, ne pas se presser. Tout ceci se fait dans le bruit, le rire, les erreurs, comme aux enchères, c'est aussi une détente.

Incontestablement, la classe, avec ses exigences, ne peut fonctionner sur le même mode.

Plus encore, il ne s'agit pas de faire acquérir des connaissances scolaires, mais plutôt des outils exploitables dans de nombreuses circonstances et qui peuvent revaloriser l'élève, à ses propres yeux surtout.

Un élève ainsi revalorisé construira plus sereinement son projet et ira tout naturellement vers une orientation choisie donc vers une orientation positive et satisfaisante.

### **3. Les procédures d'élimination et de relégation.**

Nous axerons notre réflexion sur l'orientation négative et le doublement.

#### **3.1. L'orientation négative**

A la fin du cycle dit d'orientation de fin de troisième et également en fin de quatrième pour certains de nos élèves, les conseils de classe émettent un avis sur l'orientation choisie par l'élève et sa famille. Les procédures Académiques d'orientations affectent les élèves dans les lycées généraux et technologiques ainsi que dans les lycées professionnels en tentant de prendre en compte le choix le plus pertinent de l'élève en fonction de sa motivation et de ces capacités.

Souvent perçue par l'élève lui-même ainsi que par sa famille, l'orientation est vécue comme négative dès lors qu'elle n'exauce pas le souhait de ces derniers. Elle est également perçue par les personnels comme négative, également, lorsqu'elle ne paraît pas pertinente à leurs yeux et que l'élève ne tient pas compte de l'avis du conseil de classe.

Le suivi éducatif fait avec l'élève par le conseiller principal d'éducation lors de l'année de troisième, voire de plusieurs années lorsqu'il est mis en place un suivi de cohorte, permet de travailler sur la pertinence et la cohérence du choix de l'élève.

De plus en partenariat avec le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue, le conseiller principal d'éducation intervient de manière active dans l'échange d'information en sa possession. Sachant qu'il se trouve être en relation régulière et constante avec les familles, il n'est pas impossible qu'il fasse le lien entre celles-ci et l'institution. De plus, de par sa position de recul il perçoit l'élève dans une globalité qui comprend non seulement son parcours scolaire mais également son développement et son épanouissement au sein de l'établissement.

**A ce titre, il doit être un partenaire essentiel dans le dispositif d'éducation à l'orientation** (<http://eduscol.education.fr/D0095/eao.htm>). « L'éducation à l'orientation est une dimension importante de l'action éducative. Son objectif est d'aider les jeunes à former un projet éclairé. Elle s'inscrit dans un processus continu, engagé dès les premières années du collège. »

Elle comprend, outre l'information sur les procédures, des actions qui s'articulent autour de trois axes :

- connaissance de soi,
- connaissance des formations,
- connaissance du monde professionnel.

Elle privilégie le développement de l'autonomie de l'élève, les situations éducatives qui impliquent de sa part une attitude active.

Elle est coordonnée par le conseiller d'orientation-psychologue.

Ces actions de sensibilisation impliquent l'ensemble de l'équipe éducative. Elles peuvent trouver des points d'ancrage dans les programmes d'enseignement. Elles suscitent également des partenariats, dans le cadre d'un projet éducatif élargi.

La mission de suivi qu'il exerce au sein même de ses fonctions nous confortent dans l'idée d'être, en collaboration avec le COP un partenaire incontournable de l'éducation à l'orientation.

### 3.2. Le redoublement.

Depuis de nombreuses années le redoublement fait débats au sein des conseils de classe, peut-être davantage à la fin du cycle d'orientation. Dans son ouvrage, Le collège unique pour quoi faire ? Les élèves en difficulté au cœur de la question, l'Inspecteur général de l'Éducation, Jean Paul DELAHAYE consacre un long paragraphe sur cette question du redoublement. Il explique que certaines études ont démontré « son peu d'efficacité et que, au contraire, il « peut aboutir à une régression des acquis individuels et à une dévalorisation de l'image que les élèves



se font d'eux-mêmes et de l'école ». Christian FORESTIER note également(<http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/avis14.pdf>)(<http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/avis13.pdf> ), que le redoublement est « inefficace ». Une nuance est toutefois à apporter. « Le redoublement est inefficace » dès lors qu'il intervient de manière trop « précoce ». En effet, le rapport précise que le redoublement semble avoir un impact un peu plu positif à compter de « la quatrième et de la troisième ». Enfin, le HCE préconise que « les moyens (DHG) donnés à un établissement par la prise en compte des redoublants au même titre que les autres élèves ne soit plus attribués qu'à l'issue de la négociation d'un projet alternatif prévoyant d'autres mesures de lutte contre les difficultés des élèves ».

Le redoublement n'est certes pas inutile pour certains élèves mais il ne faut qu'en aucun cas il ne devienne la réponse finale et systématique attribuée à « un mauvais élève ».

#### **4. En guise de conclusion :**

##### **tableau de synthèse sur les difficultés de passage d'un cycle à l'autre**

Le système éducatif en France, organisé en « Maternelle », « Élémentaire », « secondaire » et « supérieur » accueille tous les enfants et adolescents en âge scolaire. La scolarité est organisée en cycles. Le passage d'un cycle à l'autre peut être vécu comme une véritable rupture par certains élèves. Compte tenu de leur parcours, de leur environnement et de leur personnalité, ces élèves rencontrent de grandes difficultés scolaires. Ils se trouvent vite en situation d'échec. Il s'agit pour les acteurs de l'institution de bien identifier ces difficultés pour mieux les prendre en charge. Le tableau ci-dessous rappelle certaines de ces difficultés et propose quelques pistes de réflexion à l'usage des CPE et de leurs partenaires (En grisé le champ d'intervention possible du CPE).

Tableau de synthèse sur les difficultés de passage d'un cycle à l'autre

	Maternelle (GS) → Primaire (CP)	Primaire (CM2) → Collège (Fin 3 <sup>ème</sup> )	Collège (Fin 3 <sup>ème</sup> ) → Lycée (2 <sup>nde</sup> )	Lycée (Tle) → Enseignement supérieur	Pistes de réflexion à explorer par le CPE et ses partenaires
Déterminants propres à l'élève	<b>Difficultés liées aux apprentissages et comportements :</b> - Faible capacité de mémorisation, - Lenteur d'exécution des tâches - Manque de méthode et d'autonomie...)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	- Travail en partenariats - Suivi collectif et individualisé - Aide personnalisée - Orientation - Education : santé et citoyenneté (RI, Fse, Cesc, Mdl, Formation des délégués...)
Déterminants liés à l'institution	<b>Difficultés liées à l'institution :</b> (pédagogie, didactique, organisation)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	- Organisation Vie Scolaire - Liaisons <b>CM2/6<sup>ème</sup></b> et <b>3<sup>ème</sup>/2<sup>nde</sup></b> , <b>Tle/Ens.sup.</b> - Les instances participatives - Veille éducative
Déterminants liés à l'environnement	<b>Difficultés liées à l'environnement</b> : - Milieux fragilisés ou fragilisants (familles, chômage, foyer d'accueil...)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> + Elèves majeurs occupant un emploi.	Travail en partenariat (A.S, Infirmière, institutions, associations...)